

DOCUMENT A CONSERVER



Mairie de Meyssiez
Vivre ensemble à Meyssiez

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS – DICRIM





LE RISQUE MAJEUR – qu'est-ce que c'est ?

⇒ C'est la conjonction d'un aléa (naturel ou technologique) avec des enjeux humains qui crée une menace pour l'homme et son environnement direct.

ALEA (naturel ou technologique) + ENJEUX (humains, biens) = RISQUE

- Deux critères caractérisent le risque majeur :

= Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

= Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes

- Types de risques majeurs :

Nous pouvons tous y être exposé, à la maison, au travail, en vacances, ..., et ils sont regroupés en 2 familles principales.

= Risques naturels : inondation, mouvements de terrains, sismique, incendies, avalanche, produits chimiques

= Risques technologiques : industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de marchandises dangereuses, ...

Ces risques dit majeurs ne doivent pas nous faire oublier tous ceux que nous pouvons rencontrer dans la vie quotidienne (domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerre, attentats), mouvements sociaux (émeutes) et qui ne sont pas traités dans ce fascicule.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face à tous ces événements (risques majeurs), la commune travaille et agrmente régulièrement, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci est consultable en mairie. Cela permet d'organiser les services de la collectivité en cas d'évènements majeurs.

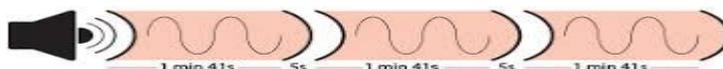
Il définit :

- 1) Les procédures de vigilance et d'alerte
- 2) L'organisation communale en matière de gestion de crise
- 3) Les outils et moyens matériels opérationnels

- ⇒ Les signaux d'alerte sont donnés par la collectivité ou les services de secours (alerte nationale, le porte à porte, les réseaux sociaux, site internet de la mairie, ...).
- ⇒ En cas d'alerte, vous êtes invités à consulter la radio, les réseaux sociaux, le site de la mairie, etc, afin de connaître les consignes à suivre



Il est commun pour tous les types de risques. Un son montant et descendant, composé de 3 fois 1 minute et 41 secondes, séparé par un intervalle de 5 secondes. Elle vous signale un danger imminent. Il faut alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.



Fin de l'alerte : un son continu de 30 secondes





RISQUE EXISTANT MODERE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Cinq types d'inondations relèvent d'aléas naturels : les inondations de plaine, débordement des rivières, les crues torrentielles, les inondations par remontée de nappe ou par ruissellement pluvial urbain et celles par [submersion marine](#). Le risque associé à ces inondations, à savoir la possibilité qu'un événement de ce type se produise, est classé dans les risques majeurs naturels.

L'information de la population est faite via différents vecteurs. A l'échelle du département ou de la commune, services météo,

⇒ **Les zones inondables de la ville de Meysiez**

Bassin à risques : **Atlas des zones inondables de la Gère**

Type de risque : **Inondation**



CONSIGNES DE SECURITE

⇒ VOIR TABLEAU EN ANNEXE

-  = Situation normale, pas de vigilance particulière
-  = Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
-  = Situation très préoccupante, être très vigilant
-  = Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant



RISQUE MODERE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacement du sol ou du sous-sol. Ils peuvent être lents ou très rapides.

Risque de retrait, gonflement des argiles. Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements peuvent endommager les bâtiments de façon significative. Le phénomène de retrait et de gonflement est considéré comme un risque naturel.

⇒ **Toute la commune est concernée avec des zones de risques différents de faible à important**

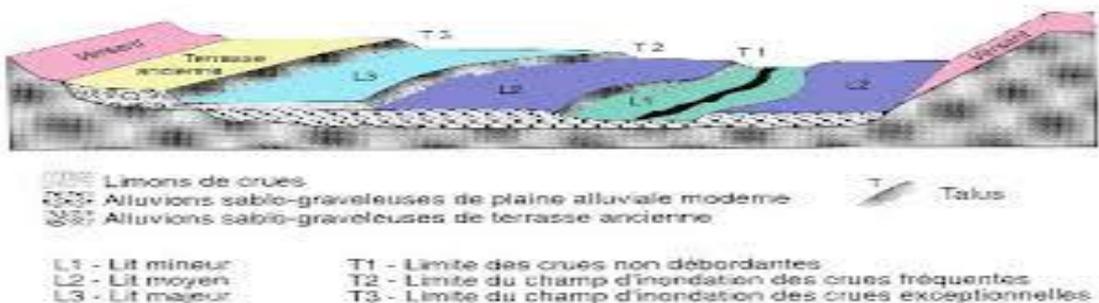
Sur notre commune : 2 mouvements de terrain ont été relevés sur le journal officiel :

- ⇒ Glissement de terrain le 30.04.1983
- ⇒ Mouvement de terrain le 24.04.1983

Toute la commune est concernée

CONSIGNES DE SECURITE

⇒ VOIR TABLEAU EN ANNEXE





RISQUE EXISTANT MODERE

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches profondes. Les spécialistes parlent de plaque tectonique.

Il se caractérise par :

- Son foyer : point de départ du séisme,
- Sa magnitude : énergie libérée par celui-ci
- Son intensité : elle mesure les dégâts provoqués
- La fréquence et la durée des vibrations
- La faille qu'il provoque : elle peut se propager jusqu'en surface
- Les répliques : secousses suivant le 1^e séisme

La France a été classée selon 5 zones de sismicité de très faible à forte (croissante de 1 à 5)

⇒ **Notre commune est classée en zone sismique 3/5.**

Depuis l'existence des relevés aucune secousse importante n'a été relevée. Toute la commune est concernée.

CONSIGNES DE SECURITE

⇒ VOIR TABLEAU EN ANNEXE

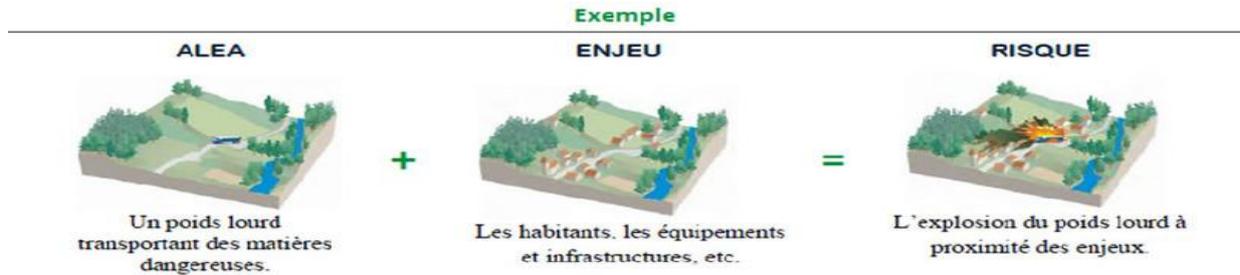




Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface, par les routes et autoroutes, voies ferrées, mais aussi en sous-sol par les canalisations, le gazoduc ou oléoduc.

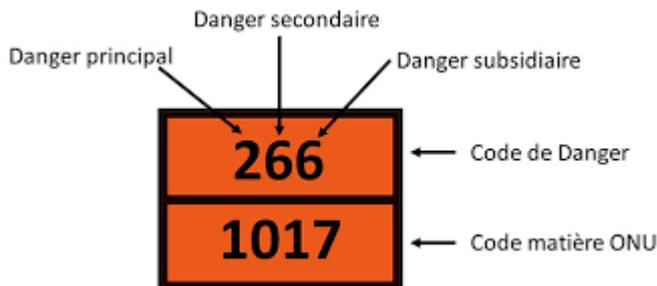
80% du transport de matières dangereuses se fait par voies routières, via des véhicules spécialisés. Cela comporte des risques, car ces matières peuvent provoquer des incendies, des explosions, ou encore polluer l'environnement. Toutefois, comme indiqué dans les [cours de code de la route](#), une réglementation très stricte leur est appliquée afin de prévenir les accidents.

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises que ce soit par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.



On peut observer trois types d'effets : une explosion, un incendie, un dégagement de nuage toxique

Tout transport de matière dangereuse, fait également l'objet d'une signalisation (étiquette de danger, losanges, etc), de documents de bord (description de la cargaison ainsi que les risques générés) et d'un balisage.





Une canicule est une période de forte chaleur pendant laquelle les températures restent élevées de nuit comme de jour.

La Municipalité, décline tous les ans le dispositif ci-dessous conformément à la réglementation en vigueur, et aux éléments fournis par la Préfecture.

LE DISPOSITIF NATIONAL – CANICULE INFO SERVICE : 0 800 06 66 66



⇒ **NIVEAU 1 : VEILLE SAISONNIERE**

Couleur Verte : veille saisonnière sur la carte de vigilance météorologique. Ce niveau est activé automatiquement du 1^{er} juin au 31 août de chaque année et peut être étendu en cas de chaleur précoce ou tardive. Vérification des dispositifs opérationnels, mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire, dispositif et ouverture de la plateforme.



⇒ **NIVEAU 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR**

Couleur Jaune : phase de veille renforcée permettant de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier les veilles de week-end et de jour férié)



⇒ **NIVEAU 3 : ALERTE CANICULE**

Couleur Orange : le niveau prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS). Le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départementale (PGCD). A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place : hydratation, mise à l'abri de la chaleur, déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par la Mairie du registre communal avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites.

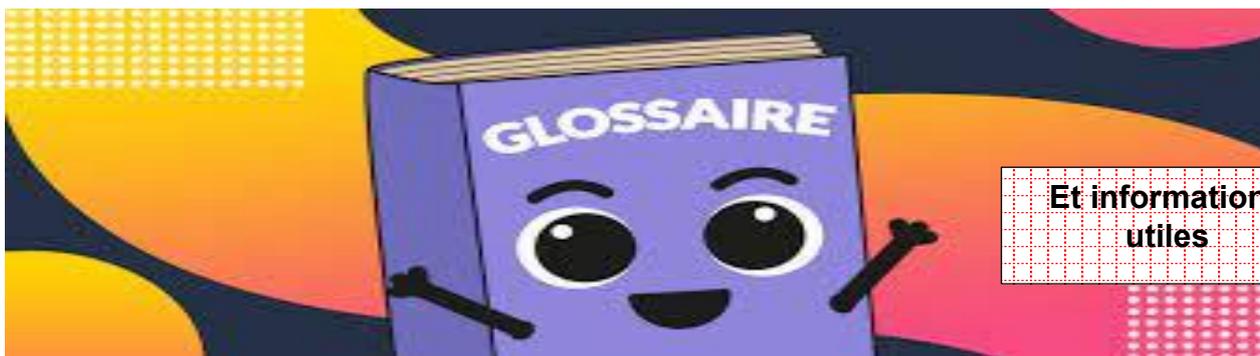


⇒ **NIVEAU 4 : MOBILISATION MAXIMALE**

Couleur Rouge : ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités ...). Ce niveau nécessite une mobilisation maximale et une coordination de tous les services (état, département, mairie et services de secours).

Tableau Consignes de Sécurité

Consignes à appliquer	Surélévation meubles - prendre de la hauteur	Couper gaz et électricité	Prévoir réserve d'eau et ne pas boire l'eau du robinet	Récupération des enfants à l'école	Téléphoner	Se mettre à l'abri	Prendre son véhicule	Repérage chemins et abris	Evacuation bâtiment et zones dangereuses	Ecouter la radio, les alertes sonores	Aération du logement
INONDATIONS	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
MOUVEMENT DE TERRAIN	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
RISQUE SYSMIQUE	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
RISQUE RADON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
RISQUE METEOROLOGIQUE	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI



BASSIN DE RISQUES : C'est la zone géographique toute entière concernée par le phénomène aléatoire à étudier (ex. bassin versant)

CIC :	Cellule Interministérielle de Crise
GRT GAZ :	Gestionnaire du Réseau et Transport Gaz
ORSEC (plan) :	Organisation des Services de Secours
PCS :	Plan Communal de Sauvegarde
PPRN :	Plan de Prévention des Risques Naturels
POS :	Plan d'occupation des Sols
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
RD :	Route Départementale
SPMR :	Société de Pipeline Méditerranée Rhône
TMD :	Transport de Matières Dangereuses

Pour aller plus loin :

www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/Plans-Communaux-de-Sauvegarde-et-DDRM

Centre d'information pour la prévention des risques majeures :
<https://www.cypres.org/Default/dicrim-type.aspx>

MAIRIE (n° urgence) :	0778 41 99 05
SITE INTERNET METEO :	france.meteofrance.com
SITE VIGILANCE CRUE :	www.vigicru.es.gouv.fr
FRANCE BLEU ISERE :	fréquence 101.80 Mhz

POUR SE PREPARER AU MIEUX FACE AUX RISQUES :

- ⇒ Avoir un poste de radio à pile
- ⇒ Avoir une lampe torche à disposition
- ⇒ Avoir une réserve d'eau potable et de la nourriture
- ⇒ Avoir sous la main ses papiers personnels
- ⇒ Avoir une trousse d'urgence
- ⇒ Avoir des vêtements et des couvertures accessibles rapidement

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ A LA MAIRIE :

- ⇒ Le PPRN (Plan de Prévention des Risques)
- ⇒ Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

NUMEROS D'URGENCE :

GRDF (Gaz) : 0800 47 33 33

POMPIERS : 18 ou 112

ENEDIS (Electricité) : 0972 67 50 69

SAMU : 15 ou 112

ORANGE (Télécom) : 1013

POLICE : 17 ou 112



Commune de Meyssez
Chemin des Empereurs
38440 Meyssez
Service Accueil : 04 74 58 47 76
Mail : mairie.meyssiez@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :
Le mardi de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 09h à 12h

